

## ARMURES FRANÇAISES DES XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> SIÈCLES



1. Homme d'armes de la fin du XIV<sup>e</sup> s., avec un bacinet à ventaille mobile, en deux parties, qui se verrouillait à l'aide d'un bouton tourniquet. Le gambison tressé et l'armement des jambes sont en cuir. — 2. Gendarme des compagnies d'ordonnance de Charles VII, vers 1450, avec l'étendard personnel du roi. L'armure du cavalier et les bardes du cheval sont du même type gothique, celui de la dernière planche, mais d'un poids nettement supérieur : 88 kilos. C'est l'exemple même de l'inutile lutte de l'armure contre les premières armes à feu. Paradoxalement, cette cavalerie d'élite, la première troupe permanente française, ne pouvait fournir que des charges courtes et était peu manœuvrière. De plus, le coût prohibitif de ces harnois allemands faisait hésiter à les risquer en n'importe quelle circonstance et, par conséquent, l'intervention était généralement trop tardive. — 3. Chevaliers en tenue de marche et d'apparat du milieu du XV<sup>e</sup> s. Le premier a une brigandine « blindée » et une pansière. Le second est coiffé du grand bacinet, précurseur de l'armet, et porte une jaquette de cérémonie garnie d'une bordure de pelletterie appelée la létice. — 4. Bannière de Jeanne d'Arc en 1430. La pucelle d'Orléans n'étant point chevalier banneret, elle n'avait aucun droit à une bannière, ce qui lui fut reproché lors de son procès. Le revers portait l'image de Notre-Dame à laquelle un ange offrait un lys. — 5. Étendard personnel de Louis XI. — 6. Bannière de France sous Charles VII. — 7. Étendard de Charles VIII.